

**Avis de convocation / avis de réunion**



**LOGIPIERRE 3**

SCPI au capital de 33 770 800 € au 31 décembre 2018  
Siège social : 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 Courbevoie  
337 593 230 RCS Nanterre

*Visa de l'Autorité des marchés financiers n° SCPI 18-03 du 23 mars 2018 portant sur la note d'information*

**AVIS DE CONVOCATION**

**POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2019**

statuant sur les comptes de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018

La société FIDUCIAL Gérance, en sa qualité de Société de Gestion de la société **LOGIPIERRE 3**, a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le :

**Mardi 25 juin 2019 à 14 heures 30**  
**Immeuble Le Lotus - 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE**

Aux fins de délibérer sur l'**ordre du jour** suivant :

**Décisions du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire**

- 1 Fixation du capital social au 31 décembre 2018.
- 2 Rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes.  
Approbation des comptes de l'exercice 2018 et des opérations traduites ou résumées dans ces rapports.
- 3 Quitus à la Société de Gestion.
- 4 Quitus au Conseil de Surveillance.
- 5 Affectation du résultat de l'exercice 2018.
- 6 Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la Société au 31/12/2018.
- 7 Approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L 214-106 du Code Monétaire et Financier.
- 8 Adaptation de la résolution portant sur les acquisitions payables à terme et sur la souscription d'emprunts suite à l'adoption de la clause de variabilité du capital.
- 9 Désignation de six (6) membres au Conseil de Surveillance.
- 10 Pouvoirs en vue des formalités.

**TEXTE DES RESOLUTIONS*****Décisions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire*****PREMIERE RESOLUTION**

*(Fixation du capital social au 31 décembre 2018)*

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

arrête le capital social au 31 décembre 2018 à 33 770 800,00 €.

**DEUXIEME RESOLUTION**

*(Approbation des comptes annuels)*

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir entendu :

- la lecture du rapport de la Société de Gestion,
- la lecture du rapport du Conseil de Surveillance,
- la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,

sur l'exercice clos le 31 décembre 2018,

approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**TROISIEME RESOLUTION**

*(Quitus à la Société de Gestion)*

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

donne à la Société de Gestion FIDUCIAL Gérance quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**QUATRIEME RESOLUTION**

*(Quitus au Conseil de Surveillance)*

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

donne quitus entier et définitif de sa mission au Conseil de Surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**CINQUIEME RESOLUTION**

*(Approbation de la dotation aux provisions pour gros entretiens et Affectation du résultat de l'exercice)*

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir entendu :

- la lecture du rapport de la Société de Gestion,
- la lecture du rapport du Conseil de Surveillance
- la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,

1°/ approuve la dotation aux provisions pour gros entretiens pour un montant de 240 000,00 €;

2°/ décide

après avoir constaté que :

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| • le bénéfice de l'exercice s'élève à                          | 3 188 057,06 €        |
| • auquel s'ajoute le compte « report à nouveau » qui s'élève à | 1 678 153,96 €        |
| <b>• formant ainsi un bénéfice distribuable de</b>             | <b>4 866 211,02 €</b> |

de répartir une somme de **3 084 521,50 €**, correspondant à 64,50 € par part, entre tous les associés, au prorata de leurs droits dans le capital et de la date d'entrée en jouissance des parts;

3°/ prend acte que les quatre (4) acomptes trimestriels versés aux associés et à valoir sur la distribution décidée ce jour en représentent l'exact montant. Aucun versement complémentaire ne sera nécessaire à ce titre;

4°/ prend acte qu'après affectation de la somme de 103 535,56 € sur le compte « report à nouveau », celui-ci présente un solde créditeur de 1 781 689,52 €.

**SIXIEME RESOLUTION**

*(Approbation des valeurs réglementaires)*

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

conformément aux dispositions de l'article L214-109 du Code Monétaire et Financier,

approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la Société qui s'élèvent au 31 décembre 2018 à :

- **valeur comptable** : 39 542 307,58 €, soit 819,63 € par part
- **valeur de réalisation** : 66 094 364,30 €, soit 1 370,00 € par part
- **valeur de reconstitution** : 78 040 495,16 €, soit 1 617,62 € par part.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

*(Approbation des conventions réglementées)*

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir entendu :

- la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier,
- la lecture du rapport du Conseil de Surveillance,

approuve les conventions qui y sont mentionnées.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

*(Adaptation de la résolution portant sur les acquisitions payables à terme et sur la souscription d'emprunts suite à l'adoption de la clause de variabilité du capital)*

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

décide,

suite à l'adoption de la clause de variabilité du capital,

l'adaptation de la septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 juin 2017 comme suit :

La Société de Gestion est autorisée à procéder, après consultation du Conseil de Surveillance, à des acquisitions payables à terme et à la souscription d'emprunts (avec constitution des garanties appropriées et, notamment, de toutes sûretés réelles y compris sous forme hypothécaire) et ce, aux charges et conditions qu'elle jugera convenables et dans la limite de 25% maximum de la capitalisation **arrêtée au dernier jour du trimestre écoulé (étant entendu que la capitalisation est égale au nombre de parts émises au dernier jour du trimestre écoulé multiplié par le prix de souscription au dernier jour du trimestre écoulé), en tenant compte des emprunts d'ores et déjà en cours.**

La présente autorisation est valable jusqu'à nouvelle délibération de l'Assemblée Générale relative à ce point.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

*(Élection de membres du Conseil de Surveillance)*

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

Constatant que les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Monsieur Albert (*Alby*) SCHMITT ainsi que des sociétés AVENIR IMMOBILIER, AVIVA VIE, LES MILLE PIERRES, PER et VALORIM PARTICIPATIONS arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée,

**1°/** approuve l'élection de six (6) membres au Conseil de Surveillance et ce, pour une durée de trois (3) années, conformément à l'article 18 des statuts, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021, parmi la liste des candidats ci-dessous;

**2°/** prend acte que sont élus les associés candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix parmi :

- **Membres sortants se représentant**  
*(par ordre alphabétique)*

**AVENIR IMMOBILIER**

Société Civile Immobilière  
Détenant 6 parts en pleine propriété et 10 parts en nue-propriété  
498 830 926 RCS BLOIS  
APE 6820B  
Siège social : 1 Route de Sassay – Contres – 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE  
Dont le représentant permanent est Monsieur Pierre ROCCA

**LES MILLE PIERRES**

Société Civile  
Détenant 526 parts  
452 712 920 RCS PARIS  
APE 6820B  
Siège social : 49 Rue Saint-Vincent - 75018 PARIS  
Représentée par Monsieur Michel PRATOUCY

**PER**

Société Civile à capital variable  
Détenant 12 parts  
518 867 973 RCS NANTERRE  
APE 6820B.  
Siège social : 33 Rue Général Cartault - 2 Le Parc Offenbach 213 - 92800 PUTEAUX  
Représentée par Monsieur Jean-Marie PICHARD

**Monsieur Albert (Alby) SCHMITT**

Né le 14 octobre 1961  
Demeurant à SEICHAMPS (54)  
Détenant 60 parts  
*Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années* : Responsable de la Mission d'inspection générale territoriale « Grand-Est » des Ministères en charge de l'environnement, de l'énergie, du logement et des transports – Président de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale du Grand-Est, auparavant, Directeur adjoint de l'eau et de la biodiversité du Ministère en charge de l'environnement

**VALORIM PARTICIPATIONS**

Société civile à capital variable  
Détenant 10 parts  
497 953 307 R.C.S. MARSEILLE  
APE 6820B  
Siège social : 360 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE  
Représentée par Madame Edith BOISSERON

- **Associés faisant acte de candidature**  
(par ordre alphabétique)

**AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE**

Société anonyme  
Détenant 7 576 parts  
833 105 067 R.C.S. NANTERRE  
APE 6511Z  
Siège social : 70 avenue de l'Europe – 92270 BOIS-COLOMBES  
Dont le représentant permanent est Monsieur Benoît POZZO di BORGO

**Monsieur Olivier BLICQ**

Né le 12 novembre 1957  
Demeurant à LILLE (59)  
Détenant 10 parts en nue-propriété et 5 parts en pleine propriété  
*Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années* : Investisseur Privé

**HEXAGITE**

Société civile  
Détenant 972 parts  
452 077 969 R.C.S. VERSAILLES  
APE 6630Z  
Siège social : 25 rue du Maréchal Foch – 78000 VERSAILLES  
Dont le représentant permanent est Monsieur Joël MAITRE

**JACQUES DE JUVIGNY PARTICIPATIONS**

Société civile

Détenant 40 parts

478 332 844 R.C.S. STRASBOURG

APE 6420Z

Siège social : 2 Impasse des bonnes gens – 67000 STRASBOURG

Représentée par Monsieur Jacques de JUVIGNY

**Monsieur Jean-Philippe RICHON**

Né le 16 juillet 1956

Demeurant à LAXOU (54)

Détenant 2 parts

*Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années* : Docteur en chirurgie dentaire – Dirigeants de SCI – Associé de la Société d'Aménagement Foncier et de Réalisations Urbaines.

**Monsieur Pascal SCHREINER**

Né le 19 avril 1962

Demeurant à MARLENHEIM (67)

Détenant 12 parts

*Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années* : Responsable de projets informatiques à la Société Générale

**DIXIEME RESOLUTION**

*(Pouvoirs en vue des formalités)*

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qu'il appartiendra.